

1036

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° DOSSIER : PC04613919F0002

Commune de Labathude

Date de dépôt : 16/04/2019

Demandeur : GAEC Pech d'Amont, représenté par Monsieur Frédéric BLADOU

Pour : construction d'une stabulation

Adresse terrain : Pech d'Amont, 46120 LABATHUDE

Cadastré : AI 29, AI 30, AI 32, AI 55

ARRÊTÉ

Accordant un permis de construire au nom de la Commune de Labathude

Le Maire de la Commune de Labathude,

Vu la demande de permis de construire présentée le 16/04/2019 par GAEC Pech d'Amont, représenté par Monsieur Frédéric BLADOU, demeurant Combelongue, 46120 LABATHUDE ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une stabulation, 100% paille et stockage de fourrage, avec la pose de panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain cadastré AI 29, AI 30, AI 32, AI 55, situé Pech d'Amont, 46120 LABATHUDE ;
- pour une surface de plancher créée de 792 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la carte communale approuvée en conseil municipal en date du 07/05/2015 et par arrêté préfectoral en date du 29/06/2015 ;

Vu la zone NC de la carte communale ;

Vu l'avis "FAVORABLE" de Commission Département de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en date du 05/07/2019 ;

ARRÊTE

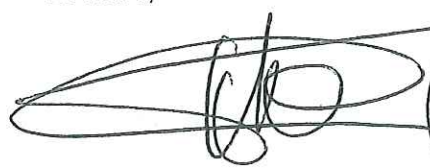
Article 1

Le permis de construire est **ACCORDÉ**.

Article 2

La construction est soumise à la taxe communale et départementale d'aménagement (TA) ainsi qu'à la redevance d'archéologie préventive. Leurs montants seront notifiés au(x) pétitionnaire(s) ultérieurement par les services fiscaux.

Le 22/07/2019
Le Maire,




Jacques VIROLE
Le Maire,

CERTIFICAT DE DÉPÔT AFFICHÉ LE :
TRANSMIS EN PRÉFECTURE LE :